

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120127-2012_B019-DE
Date de télétransmission : 03/02/2012
Date de réception préfecture : 03/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2012
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012_B019

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation donnée au mandataire de signer un marché relatif aux travaux de prise en charge, évacuation et traitement des boues de curage déshydratées du bassin de Baume Baragne (n°11/40/72)

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(e)s :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_07

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur : Gérard Bramoullé

Co-rapporteur : Michel Boulan

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation donnée au mandataire de signer un marché relatif aux travaux de prise en charge, évacuation et traitement des boues de curage déshydratées du bassin de Baume Baragne (N°11/40/7Z)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La SEMEPA assure pour le compte de la Communauté du Pays d'Aix, la qualité du mandataire du maître d'ouvrage de l'opération de réhabilitation des infrastructures du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la zone commerciale de Plan de Campagne. Dans ce cadre, le curage des boues du bassin de Baume Baragne, ainsi que leur déshydratation vont être réalisés (travaux déjà attribués).

Un appel d'offres a donc été lancé par la SEMEPA pour la passation d'un marché de travaux de prise en charge, d'évacuation et de traitement des boues de curage déshydratées du bassin de Baume-Baragne à Cabriès.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 13 janvier 2012.

Economie du marché

Objet du marché :

Le présent marché est un marché de travaux de prise en charge, d'évacuation et de traitement des boues de curage déshydratées du bassin de Baume Baragne.

Les travaux n'ont pas été décomposés en tranches, ni en lots. Il s'agit d'un lot unique.

Variantes : Les variantes techniques ne sont pas autorisées.

Durée du marché et délais d'exécution :

La durée globale du marché est de 3 mois. Ce délai comprend :

- la période de préparation égale à 2 semaines (soit 14 jours calendaires),
- la phase de pré-réception et réception des travaux,

Prix du marché :

Les travaux faisant l'objet du marché seront réglés par application de prix mixtes : unitaires et forfaitaires.

Les prix sont fermes et actualisables.

Estimation du marché : Le montant des travaux est estimé à 383 500,00 € HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure d'appel d'offres ouvert qui a été retenue et, à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- J.O.U.E., du 26/10/2011, n°2011/S 206-335680,
- B.O.A.M.P., du 26/10/2011, n°208A, annonce 230,
- Le Moniteur des TP, du 28/10/2011, sous le n°AO-1143-6167,
- Le Profil acheteur sur le site www.achatpublic.com, le 24/10/2011,
- Le TPBM, du 26/10/2011, n°892,

Ainsi que les sites Internet de la CPA et de la SEMEPA.

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 5 décembre 2011 à 12 heures.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : coefficient 0,60
- Valeur technique : coefficient 0,40

La Commission d'Appel d'Offres du 13 janvier 2012 a décidé d'attribuer le marché n°11/40/7Z à la société ORTEC OGD pour un montant de 225 968,00 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 janvier 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le représentant légal de la SEMEPA, mandataire du maître d'ouvrage, à signer le marché n°11/40/7Z relatif aux travaux de prise en charge, d'évacuation et de traitement des boues de curage déshydratées du bassin de Baume Baragne - Zone Commerciale de Plan de Campagne - Commune de Cabriès attribué à la société ORTEC OGD pour un montant de 225 968,00 € HT.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent de la section d'investissement du budget de la CPA du service 3C - Fonction 90 - Nature 238 - Opération 335 (AP n°2005/13).

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation donnée au mandataire de signer un marché relatif aux travaux de prise en charge, évacuation et traitement des boues de curage déshydratées du bassin de Baume Baragne (n°11/40/7Z)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2012